

Le présent règlement a été fait le 16 septembre 2024 et a été déposé et validé auprès de l'Etude des Huissiers de Justice Tapella & Nilles, 14-16, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette. Ce règlement est accessible par internet à l'adresse www.tapella-nilles.lu. Une copie du présent règlement peut être adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, par courrier uniquement à la société organisatrice.

Art.1 La société à responsabilité limitée Kichechef exploitation s.à r.l. (« **Kichechef** », coordonnées en pied de page), inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B174000, établie et ayant son siège social à L-8308 CAPELLEN, 69, Parc d'Activités Capellen, représentée par son gérant actuellement en fonctions, organise le concours « Chic Boutique » (« **Concours** »), valable du 21 septembre 2024 au 29 septembre 2024 inclus au Grand-Duché de Luxembourg.

Art.2 Le Jeu débutera le 21 septembre 2024 et se terminera le 29 septembre 2024 à minuit. Toute personne majeure résidant au Luxembourg et ayant un compte Facebook aura la possibilité de participer au jeu (« **Joueur** »). Après avoir « liké » la page Facebook de Kichechef et partagé le post du concours, le joueur sera invité à compléter le formulaire proposé, avec ses coordonnées (nom, prénom, numéro de tel, âge et adresse e-mail), pour valider sa participation. Le joueur ayant validé sa participation et accepté les conditions, en suivant les différentes étapes proposées durant le concours Facebook, sera automatiquement sélectionné pour le tirage au sort du jour. Le Joueur ne peut « liker » et participer au concours qu'une seule fois. Un Joueur ayant déjà gagné ne peut plus participer au tirage.

La participation au Jeu consiste à :

1. Liker la page FB de Kichechef,
2. Partager le post du concours,
3. Valider sa participation en complétant le formulaire.
 - Répondre à la question
 - Indiquer le nom de la personne qui va accompagner

Le Joueur qui participe au concours entre le 21 septembre et le 29 septembre 2024 à minuit, sera sélectionné pour le tirage au sort. Lors du tirage au sort, un gagnant est désigné. Celui-ci sera prévenu par téléphone le lundi 30 septembre 2024. Si le gagnant n'est pas joignable par téléphone (avant 14h de la journée du tirage au sort qui l'aura désigné comme gagnant), une seconde personne sera tirée au sort et ainsi de suite. Le gagnant doit impérativement être disponible pour la soirée du **jeudi 10 octobre 2024 de 19h00 jusqu'à 22h30**, si ce n'est pas le cas, un autre gagnant sera tiré au sort.

Le Joueur « gagnant » remportera :

Une invitation à participer à la 4^e édition en 2024 de «Chic Boutique- Inspiring Workshop» de Kichechef qui se déroulera chez Kichechef (à la Brasserie Da Capo), le **jeudi 10 octobre 2024**, de 19h00 à 22h30.

Le thème de cette 4^e édition sera un atelier Feng Shui - roomHarmony, utiliser **des méthodes Feng Shui** ciblées pour créer un espace de bien-être, que ce soit pour un travail concentré, une réunion commune ou un café convivial. Le workshop sera animé par Mme Susanne Sutor.

Chaque gagnant pourra venir accompagné d'une personne de son choix.

Ce workshop, limité à 12 participants, sera composé de 6 gagnants tirés au sort.

Déroulement de la soirée de 19h00 à 22h30

- Verre et mot d'accueil - Kichechef & Susanne Sutor
- Workshop (durée: +/- 2h00)
- Walking dinner

Art.3 Le participant-gagnant ayant été contacté par l'Organisateur peut refuser son gain, en informant l'Organisateur de sa décision par courriel sous l'adresse e-mail info@kichechef.lu. (Aucun échange de son gain suite à ce refus ne lui sera attribué). Il devra toutefois le faire avant le 9 octobre 2024 à minuit. Passé ce délai, aucun désistement ne sera accepté, à moins de fournir un certificat médical prouvant que le participant-gagnant n'est pas apte à se déplacer le 10 octobre 2024 et participer à Chic Boutique - Inspiring Workshop chez Kichechef à Capellen. Dans ce cas, le participant-gagnant en informera l'Organisateur dès la survenance de l'incapacité par téléphone ou courriel. En cas d'absence non excusée, dans les délais, du participant-gagnant lors de la soirée Chic Boutique - Inspiring

Workshop le 10 octobre 2024, le participant-gagnant accepte implicitement que l'Organisateur lui facture la somme de 100,00€ (cent euros) par participant-gagnant désisté. L'Organisateur se réserve le droit de recouvrer cette somme par tous les moyens légaux.

Art.4 Peut participer au Concours, toute personne physique majeure, à l'exception des membres du personnel de Kichechef ou des sociétés filiales de Kichechef et tout prestataire de services ou entreprise qui aura contribué de manière directe ou indirecte à la mise en place du Concours. La participation au Concours implique l'acceptation du présent règlement. A défaut, Kichechef se réserve le droit de (i) refuser la participation (ii) ne pas attribuer le lot et/ou de (iii) désinscrire un Joueur. Chaque Joueur ne peut gagner qu'un seul lot.

Art.5 Le gagnant accepte d'être filmé et pris en photo dans le cadre du concours et accepte que sa photo/ vidéo ainsi que son nom et prénom soient publiés par Kichechef (notamment sur sa page Facebook, Instagram, son site www.kichechef.lu et sa page Youtube). Kichechef se réserve la possibilité de publier sous quelque forme que ce soit, le nom, la photographie, des images du Gagnant et/ou les contenus transmis par le Gagnant, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, sans aucune contrepartie financière. Le gagnant, en participant au Concours, s'engage d'ores et déjà à ne pas s'opposer à l'utilisation de ces éléments ni à l'utilisation de son image et de ses droits de la personnalité aux fins mentionnées ci-dessus. Si un Gagnant s'y oppose il doit le faire savoir au préalable, par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci-dessous.

Art.6 Du fait de leur participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs coordonnées/données personnelles comme suit, sans aucune compensation. Les Joueurs sont informés que leurs données à caractère personnel, enregistrées dans le cadre de ce Concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. L'absence ou le caractère incomplet de ces données fera obstacle à la participation au Concours.

Au regard de la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données entrées en vigueur en date du 25 mai 2018 (GDPR), Kichechef informe le joueur qu'il respecte sa vie privée et gère ses données personnelles très soigneusement. Nous nous engageons à ne collecter que les données du joueur strictement nécessaires pour exécuter le contrat (nom, prénom, adresse, e-mail et numéro de téléphone). Afin de fournir au joueur un service de qualité, nous conserverons ses données pour pouvoir le contacter pour la mise en œuvre des garanties du service après-vente et pour d'éventuelles actions de rappel de la part de nos fournisseurs. Nous n'allons jamais communiquer ses données à des tiers. Les données du joueur seront uniquement utilisées pour garantir l'exécution du (des) contrats. Une sécurisation informatique de nos réseaux informatiques et des bases de données est garantie. Le joueur a le droit de modifier ses données à tout moment afin de les maintenir à jour. Il peut exercer un droit à l'oubli de ses données. Pour toute question ou demande au sujet de la protection de vos données, nous prions le joueur de nous contacter par voie postale ou par e-mail à l'adresse : gdpr@kichechef.lu.

Le joueur dispose également d'un droit de suppression, étant précisé que s'il l'exerce pendant la durée du Concours, le Joueur sera réputé avoir renoncé à participer au Concours et/ou recevoir son gain. De telles demandes doivent être faites par écrit auprès de Kichechef, à l'adresse indiquée à l'Art.1 en joignant une photocopie de la carte d'identité, contresignée par lui.

Art.7 Le Joueur est pleinement responsable tant du point de vue civil que pénal de tout contenu transmis à Kichechef. Il s'interdit de remettre par tous moyens à Kichechef, qui se réserve le droit de refuser et/ou détruire et/ou de ne pas diffuser, tout contenu illicite, illégal, contrefaisant, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, à la décence, et/ou portant atteinte et/ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers ou de Kichechef. Le Joueur s'engage à indemniser totalement Kichechef de tous frais et indemnités quelconques (en ce compris des honoraires d'avocats) mis à sa charge et résultant de plaintes et/ou actions initiées par des tiers, fondées sur la violation de leurs droits, par ou suite à la transmission à Kichechef du contenu litigieux par le Joueur.

Art.8 Kichechef ne pourra être tenue responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, indépendante de sa volonté, le concours devait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Elle se réserve également le droit de modifier le Concours ou les dotations si les circonstances l'exigeaient. Dans ces cas, une modification du règlement serait faite auprès de l'Etude d'Huissier précitée et annoncée par tout moyen, notamment et sur le site internet de Kichechef.

Art.9 Le Joueur confirme qu'il conserve sous son entière responsabilité des doubles des contenus communiqués, lorsque cela est possible, et reconnaît que Kichechef ne supporte aucune responsabilité au titre de la perte éventuelle desdits contenus.

Art.10 Les photos, illustrations, et autres informations diffusées par Kichechef dans le cadre de ce Concours sont la propriété exclusive de Kichechef ou ayant fait l'objet d'un droit d'utilisation spécifique et à ce titre ne peuvent être copiées, reproduites, republiées, téléchargées, postées, transmises ou distribuées d'aucune manière que ce soit, sans l'autorisation expresse de Kichechef. Le Joueur accepte expressément par sa participation au Concours et sans aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit, le transfert des droits de propriété intellectuelle économiques et moraux relatifs aux contenus transmis par le Joueur à Kichechef dans le cadre de sa participation au Concours, en ce inclus les droits de (ou de faire) reproduire, utiliser, représenter, adapter, modifier, transformer, copier, diffuser, distribuer, traduire, intégrer, exploiter, commercialiser, interdire, céder, détruire.

Art.11 Kichechef se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Concours toute personne en troublant ou susceptible d'en troubler le bon déroulement et de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aura tenté de le faire. D'une manière générale, la fraude ou la tentative de fraude, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, entraînera l'annulation de la participation au Concours, étant précisé qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir le lot gagné. Kichechef se réserve également la possibilité de ne pas donner suite à des demandes, notamment frauduleuses ou manifestement abusives, qui pourraient lui être adressées.

Art.12 Le Concours est réservé aux particuliers pour un usage strictement privé et le Joueur s'engage expressément à ne faire aucune utilisation commerciale ou professionnelle du Concours, sans l'accord explicite et préalable de Kichechef. Kichechef ne pourra être tenue pour responsable en cas d'utilisation abusive du Concours.

Art.13 Kichechef ne saurait être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison (i) de la véracité des informations données par le Joueur, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des conditions d'utilisation au regard des informations et moyens en sa possession.

Art.14 En cas de contestation ou de réclamation concernant le Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront obligatoirement être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à Kichechef à l'adresse indiquée ci-dessous.

Art.15 Le présent règlement est régi par la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre Kichechef et les Joueurs. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par Kichechef. Toute contestation devra être adressée par écrit à l'adresse indiquée à l'Art.1 et ne sera recevable que pendant un délai de quinze (15) jours après la proclamation des résultats du Concours. Les tribunaux de la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, seront seuls compétents pour connaître de toute réclamation ou litige qui n'aurait pu être réglé(e) à l'amiable.